



SMAGE
des 2 Morin

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DES DEUX MORIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 05/06/2024

Le cinq juin deux mille vingt-quatre, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de l'Hôtel de ville de Coulommiers (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 27/05/2024

Début de réunion : 17h00

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 – Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 25

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X		
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CAIUS Charles			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme LAFOND Marguerite			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude		Pouvoir à M. DE VESTELE	
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc			X
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François	X		
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice	X		
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			X
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain			X

INVITÉS		
M. Jean-Paul MONTEL		
Mme Julie EISSEN (ICAPE)		
M. Christian COZILIS (CE3E)		
M. Cyril LAURENT		
M. Jean-Marc CHANUSSOT		
M. Olivier CAUDY		
Mme Safiya Cissé		
Mme Laura MANTEAU		
M. Jean-Baptiste REVILLON		
M. Mathieu COQUILLE		
Mme Daniella BERAT		
Mme Mélina TELLIER		
Équipe du SMAGE des Deux Morin		
Mme WEISS Wendy	Mme CHABANE Stéphanie	Mme GALLAND Mathilde
M. LOCHON Maxime	M. MULEAU Alexy	M. DELCOURT Nils

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, la séance est ouverte.

Ordre du jour

1. Présentation de fonctionnement et de gestion globale de bassin versant,
2. PPI recalé 2024-2030 : Délibération n° 2024-10,
 - a. Rappel de l'historique et de l'organisation des compétences
 - b. Méthode de travail repensée
 - c. Présentation du PPI recalé
 - d. Présentation des méthodes et scénarios financiers
3. Stratégie de communication,
4. Renforcement des pouvoirs d'intervention du SMAGE.

1. Présentation de fonctionnement et de gestion globale de bassin versant

Il s'agit d'une introduction à la réunion qui est présentée par l'intervenant Christian COZILIS, Directeur du bureau d'étude CE3E.

Après la présentation de Monsieur COZILIS, Monsieur MOREL s'interroge sur la prise de compétence ruissellement rural par le SMAGE des Deux Morin puisque la gestion des eaux de ruissellement est indispensable. Monsieur le Président informe qu'une étude de gouvernance concernant cette thématique est prévue.

2. PPI recalé 2024-2030

- Afin d'avoir le même niveau d'information un rappel de l'organisation des compétences sur les cours d'eau, le ruissellement urbain et le ruissellement rural, a été fait (voir présentation).
- Afin de répondre à la demande de M. le Préfet et des élus du territoire, une nouvelle méthode de travail est proposée pour accélérer la réalisation des travaux, en déclinant les opérations en 3 étapes :
 - Priorité 1 : Mesures urgences réalisables tout de suite, notamment sur emprise publique pour améliorer la situation hydraulique du secteur,
 - Priorité 2 : Travaux à réaliser à moyen terme sur emprise publique et privé, nécessitant des délais d'autorisation et de concertation,
 - Priorité 3 : Travaux à réaliser à long terme nécessitant des investigations complémentaires du fait de complexités techniques ou/et règlementaires.
- Les feuilles de routes ont été envoyée aux communautés d'agglomération de Val d'Europe Agglomération et Coulommiers Pays de Brie pour la reprise de sujet hors de la compétence GEMAPI, le SMAGE est en attente d'une validation.
- Les services de l'Etat accompagneront techniquement et réglementairement le SMAGE dans les opérations en facilitant et fluidifiant les procédures administratives.
- Un point a été fait sur l'étude structurante hydraulique et hydrologique dans le cadre du PEP des Deux Morin.
- Le PPI recalé 2024-2030 a été présenté pour un montant de 66.4M€ (montant brut sans déduction des subventions), avec une accélération jusqu'au 2027 comme demandé lors de la réunion du 15/03/2024 avec le Préfet de Seine-et-Marne. Les opérations des années suivantes seront consolidées progressivement par les résultats des études en cours, notamment par

l'étude structurant hydraulique et hydrologique. Il a été rappelé que plusieurs réunions ont été faites pour construire et affiner le PPI et toutes opérations inscrites découlent d'une demande.

- Les modalités de financement du PPI ont été présentées par le cabinet STRATORIAL avec 4 simulations (voir présentations) ainsi que les possibilités de recours à l'emprunt. Il a été rappelé que le PPI permet de dégager une enveloppe annuelle d'investissement à réaliser sur plusieurs années qui sera amendée intelligemment au regard des priorités résultants de l'étude structurante hydraulique et hydrologique,

Echanges :

Le travail réalisé par le SMAGE a été salué et répond à la demande du Préfet et des élus du territoire : avec une accélération du PPI, la réalisation de travaux dès 2024 et l'étude de la possibilité du recours à l'emprunt.

Monsieur le Président remercie Monsieur ARPIN du cabinet financier STRATORIAL pour sa pédagogie et propose un temps d'échange sur les 4 simulations présentées afin de prendre une décision.

Monsieur REVEILLON de l'AESN affirme un maintien des aides à hauteur de 80% pour l'amélioration des milieux aquatiques dans le 12^{ème} programme. M. CHANUSSOT Vice-président du département de Seine-et-Marne confirme l'accompagnement financier et indique que des projets sont déjà pris en charge. Il informe également que le nouveau Plan Départemental de l'Eau est en cours d'élaboration avec l'objectif de fédérer les acteurs du département autour d'objectifs communs. Il rappelle également l'importance de travailler ensemble et incite le SMAGE des Deux Morin à être ambitieux dans ses actions en citant l'exemple du SyAGE qui est déjà passé par ces étapes de questionnement.

Les EPCI du département de la Marne en particulier ont demandé un renforcement de la communication qui est essentielle pour avoir une vision globale des actions engagées sur l'ensemble du bassin versant et garantir une solidarité amont et aval.

Considérant le travail de structuration engagé au SMAGE, il est a été proposé de revoir la représentativité des EPCI au sein du bureaux du SMAGE afin d'avoir un organe décisionnel qui accompagne cette montée en puissance.

Après discussion, des interrogations sur le PPI et les modalités de financement demeurent notamment pour les EPCI, Monsieur le Président décide donc de reporter la délibération. Il propose un temps de concertation supplémentaire des EPCI, pour avoir leurs avis sur le PPI et les orientations en ce qui concerne les différentes modalités de financement au travers des 4 simulations présentées qui conditionnent le besoin de financement. L'objectif est une validation consensuelle fin septembre 2024, lors du prochain comité syndical.

Pour la suite :

- Le SMAGE poursuit les actions engagées,
- Le SMAGE transmet les simulations de contribution 2025-2030 pour chaque EPCI suivant les différents scénarios proposés
- Les EPCI disposent d'un temps d'analyse et de concertation interne jusque fin juillet afin de se prononcer sur :
 - le niveau d'ambition du ration de désendettement moyen suivant les simulations présentées,
 - le niveau d'ambition souhaité pour le PPI au regard de la prospective présentée (qui reste minimale compte tenu de l'absence de résultats étude hydraulique et hydrologique qui va venir enrichir le PPI au fil de l'eau),
 - le niveau de prospective d'investissement complémentaire à retenir post 2027 afin d'intégrer les futurs travaux à venir,
 - en conséquence, le niveau de contribution projeté pour 2025 à minima.
- Suite aux retours des EPCI, les éléments seront consolidés afin de proposer une nouvelle version du PPI pour fin septembre 2024,
- La stratégie financière sera ensuite recalée au dernier trimestre 2024 avec la mise à jour du PPI en lien avec l'avancement des opérations et les premières orientations de l'étude hydraulique et hydrologique et les montants de subvention du 12^{ème} programme de l'AESN qui doit entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2025. Sur cette base, il sera ensuite possible de travailler sur la stratégie d'emprunt et de solliciter les organismes bancaires

Il a été rappelé qu'à ce stade, compte tenu du travail en cours et de l'absence de décision, il ne sera pas possible pour le SMAGE de définir le montant de contribution à appeler pour 2025 et les années suivantes, tant que le positionnement sur la prospective n'aura pas été arrêté.

3. Stratégie de communication

Le travail réalisé sur la stratégie de communication a été présenté avec une proposition d'identité de marque du SMAGE fondée sur des engagements avec une déclinaison graphique associée. Le travail d'élaboration de la stratégie de communication est à poursuivre avec un groupe de travail élus et services, sur la base du PPI validé afin de déployer les outils de communication adaptés.

4. Renforcement des pouvoirs d'intervention du SMAGE

Il a été rappelé que 85% du Grand Morin relève du domaine privé, malgré une déclaration d'intérêt général (DIG), il est très difficile d'intervenir sur des parcelles privées notamment en cas de refus du propriétaire. Le SMAGE sollicite à nouveau les EPCI et l'Etat afin de réfléchir sur les possibilités de simplification des accès car ces points sont des facteurs importants de retard des travaux et interventions terrain.

Il a été demandé que la DDT/CA transmettent les informations sur l'ensemble des administrés propriétaires et exploitants des parcelles en rive du Grand Morin, justement pour aider la prise de contact et les interventions.

Le SMAGE rappelle l'importance pour les EPCI et les communes de maîtriser l'urbanisation en zone exposée (couloir ruissellement / zone inondable) afin de protéger les personnes et les biens.

La séance est levée à 21h00

Secrétaire de séance



Michael ROUSSEAU



Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTELE